



22ème SALON
DES VINS DES VIGNERONS INDÉPENDANTS
de BORDEAUX et D'AQUITAINE

CITÉ DE L'EAU
AMPHION PUBLIER

VENDREDI 22 AVRIL 15H-21H
SAMEDI 23 AVRIL 10H-20H
DIMANCHE 24 AVRIL 10H-20H
LUNDI 25 AVRIL 10H-17H



CITÉ DE L'EAU
AMPHION PUBLIER

**Changement exceptionnel
de dates !**

*Rencontrez et dégustez
après de 80 vignerons producteurs !*

**22^{ème}
SALON**

**22, 23, 24 ET 25
AVRIL 2016**

GASTRONOMIE ET OENOLOGIE

DES VINS

des VIGNERONS INDÉPENDANTS

de BORDEAUX et d'AQUITAINE

INVITATION VALABLE POUR DEUX PERSONNES



Invitation pour 2 personnes offerte par :

LALANDE DE POMEROL

CHÂTEAU BELLES-GRAVES

Stand B13

Invitation pour 2 personnes offerte par :

LALANDE DE POMEROL

CHÂTEAU BELLES-GRAVES

Stand B13

Plus d'infos et liste des exposants 
et sur : www.vigneron-independant-aquitaine.com

 **Navette gratuite par route tous les jours depuis
le débarcadère d'Evian jusqu'au salon (aller et retour)**

E-mail (EN MAJUSCULE)

CP/Post Code Ville/TownPays/Country

Accompagné(e) de

E-mail (EN MAJUSCULE)

CP/Post Code Ville/TownPays/Country

Professionnel

Société/Company

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Import - Export | <input type="checkbox"/> Centrale d'achat |
| <input type="checkbox"/> Commerce en gros/Wholesaler | <input type="checkbox"/> Hotel - Restaurant |
| <input type="checkbox"/> Commerce de détail/Retailer | <input type="checkbox"/> Comité d'Entreprise/Firm |
| <input type="checkbox"/> Presse/Press | <input type="checkbox"/> Autre/other : |

Vous avez eu connaissance de ce salon par : Presse Radio Affiches Connaissance

Autres, précisez



**Charte du Vigneron
Indépendant**

Notre emblème, notre référence.
Seul le Vigneron signataire de cette

charte et adhérent aux Vignerons Indépendants de France peut se prévaloir de ce logo. Ce vigneron :

- Respecte son terroir,
- Travaille sa vigne,
- Récolte son raisin,
- Vinifie et élève son vin,
- Élabore son eau de vie,
- Met en bouteille dans sa cave sa production,
- Commercialise ses produits,
- Se perfectionne dans le respect de la tradition,
- Accueille, conseille la dégustation et prend plaisir à présenter le fruit de son travail et de sa culture.

Il est précisé qu'à l'exception des ventes faisant l'objet d'un contrat de crédit à la consommation, les dispositions du Code de la consommation relatives aux ventes par démarchage (délai de rétractation de sept jours,...) ne s'appliquent pas aux ventes réalisées sur les Foires et Salons.